



Ville de Revel

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2026

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six le vingt du mois de mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de REVEL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election du maire
2. Détermination du nombre des adjoints
3. Election des adjoints
4. Création d'un emploi de collaborateur du cabinet du maire

#### **Laurent HOURQUET**

« Je me réjouis de vous voir si nombreux. Il y a 6 ans, en pleine période du Covid, nous avons dû tenir la séance d'installation du conseil municipal à huis clos à la salle Claude Nougaro. Je suis donc ravi que le public puisse assister à cette séance et je vous souhaite la bienvenue.

Je tiens à adresser mes remerciements à mes deux prédécesseurs, Etienne THIBAUT et Alain CHATILLON, car ils ont été à mes côtés tout au long de mon mandat pour nous apporter leur soutien.

Merci aux conseillers municipaux qui ont fini leur mandat la semaine dernière avec une pensée pour leur conjoint. Aux nouveaux élu(e)s, je tiens à vous avertir que vos compagnes et compagnons vont voir une différence dans vos vies quotidiennes dès lors que vous êtes élu(e)s.

Merci aux agents municipaux pour leur engagement. On oublie souvent qu'il s'agit d'un tandem élus/agents pour gérer aux mieux les affaires communales.

Merci aux électeurs de s'être déplacés ; nous avons eu une mobilisation importante avec un taux de supérieur à 66 %, ce qui est une très bonne participation. Elle légitime l'élection des conseillers municipaux qui sont sur le point d'être installés.

Le premier conseil est toujours un moment particulier car il traduit la continuité des actions politiques de la commune. Des projets peuvent avoir été initiés par une équipe et sont modifiés et/ou menés à bien par une nouvelle équipe. C'est cette continuité qui est importante.

J'ai le regret de voir que les bancs de l'opposition sont vides ; ce n'est pas un très bon signal pour un début de mandat, indépendamment des scores et de la déception qui peut être légitime. Je ne trouve pas très correct cette absence. J'espère que cela se régularisera en cours de mandat, lorsque les plaies liées à la défaite se seront refermées.

Être élu est un véritable honneur, mais c'est aussi une responsabilité qui demande du courage, du temps et de l'humilité.

J'espère que les échanges au sein du futur conseil seront serins, empreints de respect et de confiance mutuelle comme cela l'a été au cours du mandat qui s'achève.

Vous avez tous une seule et même missions : servir Revel et ses habitants. C'est un défi qui est valorisant. Le contexte sera sans doute plus difficile que celui que nous avons connu. Il faudra savoir collaborer entre vous, avec les agents et avec l'ensemble des autres collectivités qu'elles soient départementales, régionales ou nationales pour aller chercher les moyens de réaliser votre programme.

C'est une tâche difficile mais je serai là pour vous si je peux vous aider, comme l'ont été Etienne THIBAUT et Alain CHATILLON pour moi.

Je passe la présidence de cette assemblée à Alain SARTORI, doyen d'âge comme le prévoit la réglementation, et cela me fait extrêmement plaisir que ce soit lui qui assume cette tâche. »

Monsieur Laurent HOURQUET procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

#### Présents

Jérôme GARCIA, Catherine FÉVRIER, Thierry DUMAS, Marjorie BONHOURS-CAUSSE, Franck MAUREL, Sandrine BONGEOT-LAPEYRE, Alain MAGNIN-LAMBERT, Édith LESTARPÉ, Jonathan TEYSSEYRÉ, Florence PELAYO, Éric MALDONADO, Anne MAUREL, Thierry FRÈDE, Myriam DUPIAS, Maimoud BAAL, Amandine FAUGÈRE, Christophe TONON, Marie CHAULET, Frédéric GALINIÉ, Fanny PARIS, Guy TROUPEL, Valérie MAUGARD, Jean-Luc MALINGE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Alain SARTORI

#### Absents excusés

Marielle GARONZI, Philippe RICAENS, Diane LOCATELLI, Olivier PICARD

La parole est donnée à Alain SARTORI, doyen d'âge, qui assurera la présidence de la séance pour l'élection du maire.

Celui-ci déclare les conseillers municipaux installés dans leurs fonctions et nomme monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT, secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

---

#### **Objet : Election du maire**

**N° 001.03b.2026**

**Rapporteur :**  
**Alain SARTORI**

Sous la présidence du doyen d'âge, monsieur Alain SARTORI, et en application des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a été invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Constitution du bureau

Il est fait appel à candidature. Seul monsieur Jérôme GARCIA se déclare candidat.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Monsieur Thierry DUMAS et madame Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL assesseurs, procèdent au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	25
Bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13

Monsieur Jérôme GARCIA a obtenu 25 (vingt-cinq) voix.

Monsieur Jérôme GARCIA a été proclamé maire à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **Jérôme GARCIA**

« Je veux remercier les agents qui ont organisé ce conseil municipal en une courte semaine, ils sont les garants du bon fonctionnement démocratique et de la qualité de fonctionnement de nos institutions.

Je remercie tout particulièrement notre directeur général des services pour son accueil cette semaine, et je suis rassuré par la qualité du binôme que nous allons former.

Merci à vous d'être ici aujourd'hui et à l'ensemble des Revélois qui ont porté notre équipe au conseil municipal. Il faut du courage pour se présenter, il faut du courage pour prendre les affaires en mains. Je voudrais dire aux colistiers de l'équipe d'opposition, que nous resterons dans notre ligne de conduite d'ouverture, de simplification et de pacification des relations.

Je rentre ici dans cette mairie, chaque jour, comme au premier jour : en regardant la photo et la plaque commémorative de Marius AUDOUY mort en camp de concentration le 30/04/1945, le jour de la libération du camp par les Américains.

Elu maire en mai 1929, Il s'attache à venir en aide aux chômeurs par la création d'un bureau de placement et d'une Caisse de chômage.

Il crée le premier service médico-chirurgical à l'Hôpital Roquefort et un dispensaire d'hygiène sociale. Il entreprend la construction des bains-douches municipaux, d'un nouveau stade (avec tribunes et vestiaires), d'un abattoir et d'un marché couvert.

Le contexte a changé mais les problématiques n'ont pas trop changé finalement.

Je rentre ici chaque jour, en me disant que nous avons une chance inouïe de vivre pleinement et de pouvoir individuellement et collectivement mettre nos compétences et nos énergies au service des autres et au service d'une cause commune.

Nous avons de la chance d'entrer dans une institution qui fonctionne, de s'appuyer sur des agents qui ont un sens aigu du service public.

Nous savourons aussi d'avoir suffisamment travaillé pour obtenir la confiance massive des électeurs.

Je voudrais remercier, Laurent HOURQUET. Sa maman m'avait donné mes premières responsabilités quand j'étais son secrétaire au CM2. Il a pris la suite en me donnant lui aussi des responsabilités et j'ai, selon son expression, appris à avance et marchant à ses côtés.

Nous avons fait de belles choses ensemble. Il m'a suivi dans beaucoup d'initiatives et je l'ai écouté pour bien les calibrer, bien les construire, bien les financer.

Il m'a mis sur les rails, parfois un peu sur les rails des montagnes russes, mais il m'a donné la confiance nécessaire pour aller au bout du parcours.

Lui succéder est un honneur. Nous sommes liés pour la vie et je sais qu'il restera à nos côtés.

Au bout du parcours, c'est juste le début de la piste, en fait. Maintenant que nous sommes là, il y a tout à faire. Ici maintenant, au pied de la montagne, nos regards sont subitement admiratifs de celles et ceux qui l'ont déjà gravie. Celles et ceux qui ont pris déjà leur part à l'aventure d'être élus.

Je ne pourrai pas citer toutes celles et ceux qui m'ont inspiré : je citerais notamment Monique CULIÉ avec qui j'avais un lien fort, et Francis DOUMIC qui passant du calot blanc du boulanger à la cravate large du premier adjoint représentait la bienveillance malicieuse de l'élu.

Et bien sûr Alain CHATILLON dont le travail pour la ville a été immense. Il passe la main aujourd'hui, il nous transmet le flambeau après avoir façonné la Ville pendant plus de 50 ans : comme chef d'entreprise, comme président de club, comme maire et comme sénateur. Nous essaierons de garder en héritage son sens de l'anticipation et les liens qu'il a tissés.

J'ai confiance mais j'ai conscience aussi.

J'ai confiance parce que je sais que nous pouvons nous appuyer sur les services, la police et chaque agent pour leur accueil.

J'ai confiance parce que notre équipe a une capacité de travail et une volonté de bien faire.

Je remercie les habitants pour leur patience dans les premières semaines du mandat où nos élus vont prendre leurs marques avant de trouver une efficacité optimale.

Je remercie ma famille :

- ma femme qui me supporte et nos enfants que nous avons élevés et qui nous ont fait grandir,
- mes parents, mon frère, ma sœur et leurs familles pour la sécurité que l'on se partage,
- je pense à ma grand-mère, adjointe au maire à Saint-Lary, qui filait à la mairie pendant que l'on apprenait à lire en lisant la Dépêche. Nous avons découvert plus tard avec ma sœur que « lamérie » s'écrivait en 2 mots, que c'était une maison et non pas un quartier du Village.

Je voudrais remercier aussi tous les éducateurs sportifs de toutes les équipes dans lesquelles j'ai joué. Mon premier éducateur c'était Alain SARTORI : c'est lui qui m'a fait capitaine pour la première fois.

Pour conclure, je dis souvent aux internes qu'il y a une différence entre faire de la médecine et être médecin.

Il y a une différence entre faire et être.

Je crois que c'est la même chose entre faire de la politique et être un élu, être un maire,

Nous ne sommes pas là pour faire de la politique, mais pour être vos élus.

Nous sommes là pour donner le meilleur de nous-mêmes au service de tous et de chacun.

Avec cette équipe que j'adore, avec les agents de la ville, avec chacune et chacun de vous, je mettrai comme mes prédécesseurs toute mon application à faire mon travail d'élu et à être votre maire. »

---

### **Objet : Nombre des adjoints**

**N° 002.03b.2026**

**Rapporteur :**  
**Jérôme GARCIA**

En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal à savoir 8 pour la commune de Revel.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de fixer à 8 le nombre des adjoints.

---

### **Objet : Election des adjoints**

**N° 003.03b.2026**

**Rapporteur :**  
**Jérôme GARCIA**

En application des articles L 2122-4, L. 2122-7-2 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Pour la commune, les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

En conséquence, monsieur le maire a invité le conseil municipal à procéder au scrutin secret à l'élection des adjoints au maire.

### Liste de la majorité

1<sup>ère</sup> adjointe : Catherine FÉVRIER  
2<sup>e</sup> adjoint : Alain MAGNIN-LAMBERT  
3<sup>e</sup> adjointe : Myriam DUPIAS  
4<sup>e</sup> adjoint : Franck MAUREL  
5<sup>e</sup> adjointe : Marjorie BONHOURE  
6<sup>e</sup> adjoint : Jonathan TEYSSEYRÉ  
7<sup>e</sup> adjointe : Édith LESTARPÉ  
8<sup>e</sup> adjoint : Christophe TONON

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	25
Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13

La Liste de la majorité ayant obtenu 25 (vingt-cinq) voix, sont proclamés adjoints au maire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

1<sup>ère</sup> adjointe : Catherine FÉVRIER  
2<sup>e</sup> adjoint : Alain MAGNIN-LAMBERT  
3<sup>e</sup> adjointe : Myriam DUPIAS  
4<sup>e</sup> adjoint : Franck MAUREL  
5<sup>e</sup> adjointe : Marjorie BONHOURE  
6<sup>e</sup> adjoint : Jonathan TEYSSEYRÉ  
7<sup>e</sup> adjointe : Édith LESTARPÉ  
8<sup>e</sup> adjoint : Christophe TONON

Monsieur le maire a ensuite procédé à la lecture de la charte de l'élu local (article L. 1111-13 et L. 1111-14 du CGCT).

---

### **Objet : Création d'un emploi de collaborateur du cabinet du maire**

**N° 004.03b.2026**

**Rapporteur :**  
**Jérôme GARCIA**

L'article 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et ses décrets d'applications prévoient la possibilité pour le maire de recruter un collaborateur de cabinet chargé de l'assister.

Les fonctions de collaborateur de cabinet prennent fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité territoriale qui l'a recruté.

Sur proposition de monsieur Jérôme GARCIA, le conseil municipal a décidé :

- de créer un emploi contractuel de collaborateur de cabinet du maire,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à monsieur le maire l'engagement d'un collaborateur de cabinet, étant entendu que conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90% du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la commune occupé par le fonctionnaire en activité,
  - d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la commune et attribué au titulaire de l'emploi fonctionnel.
- d'autoriser monsieur le maire à signer le contrat de recrutement à intervenir.

---

**Jérôme GARCIA**

« Nous nous retrouverons pour un nouveau conseil municipal le jeudi 26 mars à 19h notamment pour les délégations et la création des commissions municipales.

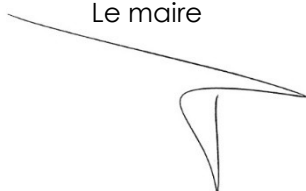
Ce prochain conseil sera retransmis en direct sur Facebook. »

Je vous informe également qu'à partir du mois de mai, dans des modalités qui restent à définir, nous organiserons « les lundis de la mairie ». Tous les habitants pourront venir rencontrer les élus à la mairie. »

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le maire



Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance



Alain MAGNIN-LAMBERT